



ARRÊTÉ N° 117/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue Augustin Leguen Le 03 Aout 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ADS PACA en date du 25 juin 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement devant le 05, rue Augustin Leguen pour un déménagement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison d'un déménagement, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit devant le n°05 de la rue Augustin Leguen le 03 aout 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ADS PACA.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ADS PACA.

Fait à QUÉVERT, le 30/07/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 31 juillet 2026.

